

Diversion et création d'échanges commerciaux dans le cadre du système canadien de préférences tarifaires

Trade creation and trade diversion under Canadian tariff preferences

Jaleel Ahmad

Volume 55, numéro 1, janvier–mars 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800814ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800814ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ahmad, J. (1979). Diversion et création d'échanges commerciaux dans le cadre du système canadien de préférences tarifaires. *L'Actualité économique*, 55(1), 68–81. <https://doi.org/10.7202/800814ar>

Résumé de l'article

This paper explores in quantitative terms the potential effects on trade flows as a result of Canadian tariff preferences in favor of the developing countries instituted in 1974. The paper develops a model of trade creation and trade diversion due to preferences based on imperfect substitution, within each product category, between preference-granting, preference-receiving and non-preferred countries. This model depart from the usual assumption of the customs union theory that countries trade in perfect substitutes. The model is then applied to the 1978 trade date under BTN chapters 25 - 99 on a 4-digit classification. One major conclusion of the paper is that the assumption of perfect substitution tends to overstate the magnitude of trade creation and trade diversion, while the method based on less than perfect substitutability seems to offer more realistic estimates of the actual impact of trade preferences.

DIVERSION ET CRÉATION D'ÉCHANGES COMMERCIAUX DANS LE CADRE DU SYSTÈME CANADIEN DE PRÉFÉRENCES TARIFAIRES *

Les préférences tarifaires non réciproques en faveur des pays en voie de développement sont souvent envisagées comme des options de politique importantes permettant d'accroître leur participation au commerce international des produits manufacturés¹. La caractéristique essentielle de ce système est une révocation ou une réduction unilatérale des tarifs par les pays consentant les préférences sur certains produits d'importation désignés en provenance des pays en voie de développement bénéficiaires. Parallèlement, les tarifs de la « nation la plus favorisée » (NPF) sont maintenus sur les produits d'importation similaires en provenance des autres pays (surtout des pays industrialisés). L'hypothèse de base est à l'effet que le différentiel de prix relatif résultant permettra aux pays en voie de développement de promouvoir leurs exportations de produits manufacturés sur les marchés des pays industrialisés. Bien qu'une controverse importante ait entouré la question de savoir si les divers schémas de préférences dans leur forme actuelle offrent des concessions commerciales significatives ou ne sont que des mesures cosmétiques, peu d'analyses systématiques de leurs effets probables en termes d'échanges commerciaux ont été présentées². Le but de cet article est d'explorer en termes quantitatifs les effets commerciaux potentiels du système canadien de préférences tarifaires institué en 1974. La question de l'accroisse-

* Traduit de l'anglais par Alfred Cossette. Une version de cet article a été présentée au Congrès annuel du « Allied Social Science Association », tenu à Atlantic City, N.J., en septembre 1976. L'auteur remercie M. Alban D'Amours et un lecteur anonyme pour leurs précieux commentaires. Il adresse aussi des remerciements à Jeanne Valentin qui s'est occupée du traitement des données.

1. Le Système de Préférences Généralisées (SPG) est issu de la première session de la CNUCED en 1964. Au printemps de 1975, tous les principaux pays industrialisés, dont le Canada, avaient institué leur propre schéma de préférences tarifaires.

2. La valeur des schémas actuels de préférences consenties aux pays en voie de développement a été mise en doute car ils excluent des produits « sensibles » au moyen d'exceptions et de clauses échappatoires, de limitations quantitatives tels que les plafonds d'importation, les quotas, et les règles d'origine rigides. Voir par exemple, Cooper (1972), Murray (1973) et Iqbal (1975).

ment des échanges préférentiels prend une signification accrue en raison d'un intérêt renouvelé pour les relations économiques du Canada avec les pays en voie de développement de même que pour les négociations commerciales multilatérales actuelles tenues sous les auspices du GATT. Les résultats quantitatifs que présente cet article devraient procurer une base pour la discussion sur la libéralisation des échanges entre le Canada et les pays en voie de développement.

La première partie décrit le cadre analytique utilisé dans cette étude alors que la deuxième est consacrée à une évaluation quantitative des changements dans les flux commerciaux et la production domestique susceptibles de résulter du schéma de préférences tarifaires canadien. La troisième partie résume les implications en termes de politiques.

— I —

Les préférences tarifaires touchant les importations en provenance des pays en voie de développement sont susceptibles de donner naissance à une *création d'échanges*, i.e. un accroissement du commerce mondial alors que les importations remplacent la production domestique dans le pays consentant les préférences et, à une *diversion d'échanges*, i.e. un changement dans les sources des importations, des pays industrialisés non visés par les préférences vers les pays en voie de développement privilégiés. La théorie traditionnelle du commerce préférentiel retient l'hypothèse qu'à l'intérieur de chaque catégorie de produits, les pays consentant les préférences (ceux qui sont touchés par les préférences et ceux qui ne le sont pas) produisent et échangent des substituts parfaits (Kemp 1969). La substituabilité parfaite implique que les importations privilégiées, au niveau approprié de demande, se substituent complètement aux produits d'origine domestique, d'une part, et aux importations de sources non privilégiées, d'autre part. En conséquence, les estimations empiriques de la création et de la diversion d'échanges reposent sur l'hypothèse que l'élasticité de substitution est la même pour chaque paire de produits quelle que soit leur origine. Invariablement, ceci tend à surestimer l'ampleur de la création d'échanges et de la diversion d'échanges par rapport à leur place relative actuelle dans les échanges commerciaux.

Dans le monde réel des produits non homogènes et différenciés, les importations, quelle que soit leur origine, ne sont que des substituts imparfaits à la fois pour les biens produits localement et pour les importations concurrentes d'autres pays (e.g. Armington 1969). Verdoorn et Schwartz (1972, p. 322) suggèrent que « l'élasticité de substitution entre les produits domestiques et les importations est plus petite qu'entre les importations concurrentes ». Leurs estimations empiriques révèlent que l'élasticité de substitution entre les importations concurrentes se présente dans un rapport deux à deux et est une demi-fois plus grande que

l'élasticité de la demande pour les importations domestiques. De même, Zegeye (1978) a estimé que l'élasticité de substitution entre des produits identiques exportés par des pays socialistes et des pays industrialisés vers des pays importants de la CEE s'établissait entre -0.39 et -1.86 . Par conséquent, on peut présumer que la révocation ou la réduction des tarifs sur les importations en provenance de pays favorisés n'aura pas pour effet de remplacer complètement la production domestique de produits similaires ou les importations en provenance de pays non privilégiés pour lesquels les tarifs sont maintenus. En général, l'ampleur de la substitution entre les importations de deux ou plusieurs sources pourra être plus importante ou moins importante qu'entre des importations et des produits domestiques.

L'hypothèse de substitution imparfaite apparaît plus plausible *a fortiori* pour le cas particulier des préférences accordées aux pays en voie de développement. Les différences dans la qualité des produits, la normalisation, le marketing et les facilités de crédit entre les pays développés et les pays en voie de développement permettent de croire que les importations libéralisées en provenance de ces derniers seront moins que des substituts parfaits pour les produits domestiques de même que pour les produits importés d'autres pays développés³. Il résulte de ceci que les changements dans les prix relatifs attribuables aux préférences ne sont pas susceptibles de provoquer des ré-allocations de ressources importantes à l'intérieur du pays ou des déplacements significatifs des importations en provenance des tiers pays. Cette sorte de substituabilité imparfaite doit être distinguée de la substituabilité attribuable au fait que les importations privilégiées sont susceptibles d'affecter seulement les producteurs marginaux dans le pays d'origine et dans les autres pays non privilégiés. Cette dernière présomption s'accorde pleinement avec l'hypothèse d'homogénéité et de concurrence parfaite.

Cet article développe un modèle qui envisage les échanges privilégiés sous l'angle de la substituabilité imparfaite⁴. La théorie conventionnelle de l'union douanière postule que les courbes d'offre des importations de sources différentes sont additives. Il résulte de ceci que la production d'équilibre de l'industrie domestique faisant concurrence aux

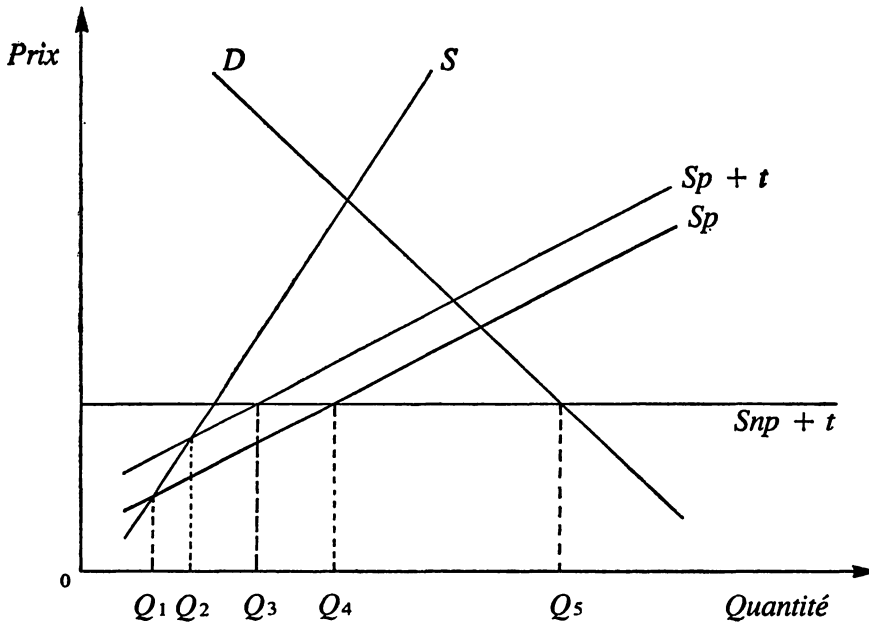
3. Les importations privilégiées de produits en cuir en provenance des pays en voie de développement par exemple ne sont pas susceptibles de déplacer complètement la production domestique ou les importations d'autres pays développés tel l'Italie. Il est plus probable que les pays en voie de développement connaîtront une augmentation de leurs exportations de certains produits en cuir, alors que les pays développés continueront de produire et d'échanger d'autres catégories de produits en cuir. Par conséquent, les préférences sont susceptibles d'induire une substitution intra-industrielle plutôt qu'inter-industrielle. Voir Balassa (1966) et Grubel (1970).

4. Les analyses des effets des préférences sur les échanges commerciaux en situation de substitution imparfaite ne sont pas nombreuses. Toutefois, Baldwin et Murray (1977) et Morawetz (1974) ont utilisé la notion de substituabilité moins que parfaite à travers diverses techniques d'analyse.

importations est déterminée à l'intersection de la courbe d'offre domestique et de la courbe d'offre parfaitement élastique des importations privilégiées (Lipsey 1970). En conséquence, les importations privilégiées déplacent complètement les importations de sources non privilégiées. Tel que mentionné plus tôt, il arrive fréquemment que cette conclusion ne trouve pas application en pratique en raison de la différenciation courante des importations provenant de sources différentes. Nous introduisons cette différenciation selon la source de l'offre en prenant pour hypothèse qu'il existe des différences dans l'élasticité de substitution entre les importations concurrentes des pays en voie de développement privilégiés et celles des pays industrialisés non privilégiés.

Dans le graphique 1, D et S représentent respectivement la demande et l'offre domestique pour le produit échangé dans le pays consentant la préférence. S_{np+t} et S_{p+t} décrivent respectivement les schémas d'offre incluant les tarifs des importations en provenance des pays industrialisés non privilégiés et ceux des pays en voie de développement privilégiés. On peut constater que les deux courbes d'offre ne sont pas additives et qu'elles affichent des pentes différentes. L'élasticité offre infinie des importations en provenance des pays industrialisés s'appuie sur l'hypothèse

Graphique 1



habituelle de « petit pays », alors que la pente positive de la courbe d'offre des importations en provenance des pays en voie de développement se justifie par des différences dans la qualité, dans la normalisation, les programmes de livraison, etc. Cette situation donne naissance au problème général « d'accessibilité » que rencontrent ces produits sur les marchés des pays industrialisés. Le niveau de production domestique d'équilibre est déterminé à l'intersection de S_{p+t} et de la courbe d'offre domestique S au point Q_2 , alors que les importations totales $Q_2 Q_5$ se partagent entre les pays en voie de développement ($Q_2 Q_3$) et les pays développés ($Q_3 Q_5$). S_{p+t} devrait normalement s'établir en dessous de S_{np+t} pour des niveaux peu élevés d'importations et au-dessus pour des niveaux plus élevés. L'octroi de préférences sur des produits provenant de pays en voie de développement est représenté par le mouvement de S_{p+t} vers S_p et il conduit à un déplacement de production domestique mesuré par $Q_1 Q_2$ et à un déplacement d'importations concurrentes en provenance de tiers pays mesuré par $Q_3 Q_4$. Alors que les importations en provenance des pays en voie de développement s'accroissent de $Q_2 Q_4$ à $Q_1 Q_4$ la production domestique diminue jusqu'à OQ_1 et, en conséquence, la création d'échanges est donnée par $(OQ_2 - OQ_1)$. De plus, l'institution d'un tarif privilégié réduit de $Q_3 Q_4$ les importations en provenance des pays industrialisés et fait bénéficier d'autant les pays en voie de développement qui sont maintenant privilégiés. Par conséquent, la diversion d'échanges est donnée par la distance $(OQ_4 - OQ_3)$. Les effets commerciaux totaux des préférences sont donnés par la somme de la création d'échanges et de la diversion d'échanges, i.e., $(OQ_2 - OQ_1) + (OQ_4 - OQ_3)$. Les importations privilégiées sont des substituts imparfaits de la production domestique et des importations non privilégiées.

— II —

Cette section évalue l'ampleur de la création et de la diversion d'échanges que permet le schéma canadien de préférences tarifaires à partir des hypothèses formulées dans la section précédente. La formule canadienne du Système de préférences généralisées (SPG) a été instituée en 1974. Elle offre une réduction partielle des tarifs sur un grand nombre de produits BTN chapitre 25-99 de même qu'elle permet l'entrée en franchise d'un nombre plus limité d'autres produits⁵. En général, le taux privilégié du SPG canadien représente le moindre du tarif de préférence britannique et du tarif de la nation la plus favorisée moins un tiers. Dans cette étude nous avons classifié les importations de 1973 de produits éligibles au Canada en provenance des pays en voie de développement bénéficiaires de même que celles provenant du reste du monde sur une

5. Pour plus de détails concernant les taux privilégiés et les schémas d'éligibilité, voir CNUCED, 1974.

base BTN à 4 chiffres ⁶. Afin d'estimer la création et la diversion d'échanges des élasticités-demande des importations ont été estimées à partir d'une variété de sources et elles ont été associées à chaque catégorie de produits ⁷. Les estimations d'élasticité proviennent de Thorbecke et Field (1974), Yadav (1975) et Stern, Francis et Schumacher (1976).

L'accroissement des importations en provenance des pays en voie de développement qui déplacent la production domestique canadienne, i.e., la création d'échanges pour chaque catégorie « *i* » de la classification BTN est donnée par :

$$TC_i = M_i \eta_i \{ \Delta t_i / (1 + t_i) \}$$

où TC_i est la création d'échanges, M_i le niveau d'importation initial en provenance des pays en voie de développement, η_i l'élasticité-prix des importations, Δt_i le changement dans le taux du tarif attribuable aux préférences et t_i le tarif initial de la nation la plus favorisée. L'accroissement des importations en provenance des pays en voie de développement qui déplacent les importations en provenance des pays non privilégiés, i.e., la diversion d'échanges est donnée par :

$$TD_i = MN_i \theta_i \{ \Delta t_i / (1 + t_i) \}$$

où TD_i représente la diversion d'échanges, MN_i le niveau initial des importations en provenance des pays industrialisés non privilégiés, θ_i l'élasticité-prix des importations, et les autres symboles gardent la même signification que précédemment. On pose par hypothèse que $\eta_i \neq \theta_i$.

Le tableau 1 présente des estimations de la création et de la diversion d'échanges pour 72 catégories de produits BTN 25-99 éligibles aux préférences canadiennes. Ils représentent 95 pour cent de toutes les importations manufacturières touchées par le schéma canadien de préférences tarifaires. Les estimations tiennent compte des limitations quantitatives sur les importations éligibles imposées au moyen de plafonds d'importation et de quotas. La valeur totale de la création d'échanges en ce qui a trait aux importations de 1973 représente environ \$6.9 millions alors que la valeur de la diversion d'échanges est d'environ \$11.4 millions, c'est-à-dire plus de 60 pour cent plus élevée. Il n'est pas surprenant de constater que la création d'échanges est plus importante que la diversion d'échanges pour certaines lignes de produits essentiellement intensifs en main-d'œuvre et principalement exportés par les pays en voie de développement.

6. Les sources principales de données sur les importations utilisées dans cette étude sont, GATT, Basic Documentation for Tariff Study, Geneva, 1974, et une série de données sur le commerce de Statistique Canada.

7. Etant donné que des élasticités-prix des importations à un niveau suffisamment désagrégé pour correspondre à la classification à 4 chiffres employée dans cette étude n'étaient pas disponibles, des estimations d'élasticité pour de grandes catégories de produits ont été utilisées.

TABLEAU 1

ESTIMATIONS DE LA CRÉATION ET DE LA DIVERSION D'ÉCHANGES

(Milliers de dollars)

N°BTN	Description du produit	Création d'échanges	Diversion d'échanges
28.27	Oxide de plomb	135	6
24.35, 29.39	Hormones naturelles et composés	202	64
30.03	Médicaments et produits pharmaceutiques	129	8
33.01	Huiles essentielles	47	25
39.02, 39.07	Produits chimiques	152	520
40.11	Pneus de caoutchouc	52	50
41.02, 41.03	Cuir travaillé et produits du cuir	224	58
41.04, 41.05			
42.01, 42.02	Articles de voyage et divers	326	1223
43.03	Articles de fourrure	52	23
44.14, 44.15	Feuilles de placage et de contreplaqué	278	390
44.20, 44.24	Produits en bois	223	19
44.27, 44.28			
48.09	Matériaux de construction en bois	69	59
50.09	Tissus en soie	21	7
55.05	Fil de coton	207	25
58.01, 58.02	Tapis	399	433
60.02	Gants et mitaines	267	592
61.02, 61.06	Articles de lingerie	116	658
61.11			
62.02, 62.04	Toile de lin et prélaris	181	62
64.02, 64.02	Chaussettes et divers	905	1654
64.05			
65.05	Chapeaux et autres	86	90
69.08, 69.11	Tuiles vernies et articles de porcelaine	84	105
70.10, 70.13	Verrerie	140	133
70.14			
71.12, 71.16	Articles de bijouterie	205	418
73.02	Alliage de fer	91	9
73.20	Tubes et tuyaux	17	190
73.40	Articles en fer et d'acier	14	239
74.07	Tubes en cuivre	211	362
82.05	Outils manuels	28	390
82.09, 82.12	Coutellerie, ciseaux et couteaux	148	273
82.14			
83.06, 83.07	Lampes et statuettes	179	225
84.05	Machines-outil	151	400

TABLEAU 1 (suite)

N°BTN	Description du produit	Création d'échanges	Diversion d'échanges
84.52, 84.53	Machines statistique et pour le bureau	141	69
84.61	Taraudeuse et valves	158	200
85.01, 85.12	Articles électriques	77	21
85.15, 85.19	Appareils de radiotélégraphie et circuits	139	32
85.21	Photocellules thermoniques	138	40
85.22, 85.23	Fils électriques et équipements	25	293
87.06	Pièces de véhicules moteurs	17	62
92.11, 92.12	Gramophones et machines à dicter	8	28
94.01, 94.03	Ameublement	293	667
97.02, 97.03	Jouets et poupées	531	695
97.06	Articles de sport	119	632
	TOTAL	6,985	11,449

A l'opposé, la diversion d'échanges est plus élevée dans les secteurs où les pays en voie de développement sont devenus des sources d'offre de plus en plus viables, et où ils concurrencent avec succès les autres pays développés pour une part appréciable du marché canadien.

Ces résultats semblent s'accorder avec les estimations existantes sur l'accroissement des échanges induit par le SPG dans d'autres pays consentant des préférences (Dunford 1973, Iqbal 1975, Schaffer 1977). Toutefois, il est intéressant de comparer nos résultats avec ceux de Baldwin et de Murray (1977) concernant les effets d'accroissement des échanges du SPG aux Etats-Unis, dans la CEE et au Japon. Les estimations de la diversion d'échanges obtenues pour le Canada semblent être considérablement plus élevées que celles réalisées pour ces divers pays. Baldwin et Murray (1977, p. 37) par exemple, ont estimé que la diversion d'échanges dans le système de préférences américain (pour une série de produits à peu près identiques) représente moins du cinquième de l'accroissement total des importations anticipé en provenance des pays en voie de développement, alors que la proportion correspondante pour le Canada se rapproche des deux tiers⁸. Une partie des différences entre les estimations de diversion d'échanges provient de différences dans la

8. Sur un accroissement total des échanges anticipé de \$236.4 millions, la création d'échanges représente \$190.7 millions alors que la diversion d'échanges est estimée à \$45.7 millions (tableau 1, p. 37). Toutefois, Schaffer (1977) évalue à 28 et 18 pour cent respectivement la croissance des importations américaines de produits couverts par le SPG entre 1975 et 1976 en provenance de sources privilégiées et celles touchées par le tarif de la nation la plus favorisée. Ceci implique qu'une diversion importante des échanges a eu lieu, i.e., un rapport TD_i/TC_i élevé.

méthodologie⁹. Mais la partie la plus importante est sans doute attribuable aux différences de structure dans les schémas d'importation du Canada et des Etats-Unis.

Les Etats-Unis, de même que la CEE, importent des quantités relativement plus grandes de produits manufacturés des pays en voie de développement et maintiennent simultanément une production domestique importante dans des lignes de produits similaires. Par conséquent, toute préférence tarifaire pour les produits des pays en voie de développement est susceptible de provoquer un déplacement relativement grand des biens produits localement vers des importations à prix moins élevés donnant ainsi naissance à une grande création d'échanges. De plus, en raison de leur structure manufacturière fortement diversifiée, le niveau et la gamme de leurs importations en provenance des autres pays industrialisés sont limités et, par conséquent, ils ne permettent pas une grande diversion d'échanges. A l'opposé, les importations canadiennes en provenance des pays en voie de développement ne sont pas seulement relativement peu importantes en volume mais leur variété est également limitée. Etant donné que la plus grande partie des importations manufacturières du Canada (celles comprises dans la gamme des produits inclus dans cette analyse) proviennent d'autres pays développés, il devient évident que les préférences tarifaires accordées aux pays en voie de développement auront pour effet de créer une diversion d'échanges importante. Notre analyse montre clairement que le déplacement d'échanges vers les bénéficiaires du SPG s'est produit au détriment des importations en provenance des pays développés.

Les bénéfices commerciaux des préférences canadiennes consenties à des pays en voie de développement apparaissent au tableau 2. L'expansion commerciale attribuable au SPG représente \$18.4 millions, soit environ un gain annuel de 14 pour cent dans les importations canadiennes totales de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement¹⁰. La plus grande partie de l'expansion commerciale

9. Baldwin et Murray (1977, p. 33) retiennent l'hypothèse que « la substituabilité entre un produit d'un pays en voie de développement et un produit similaire fabriqué dans des pays non privilégiés sera semblable à la substituabilité entre un produit d'un pays en voie de développement et un produit similaire produit dans le pays qui consent la préférence ». Par conséquent, la diversion d'échanges est simplement l'équivalent de la création d'échanges pondérée par le rapport des importations de sources non privilégiées à la production domestique. Etant donné que ce dernier rapport est peu élevé, la diversion d'échanges dans la plupart des lignes de production l'est également. Ceci signifie que l'élasticité de substitution entre les biens produits localement et toutes les importations sans égard à l'origine est la même qu'entre les importations concurrentes. De plus, l'analyse de Baldwin et Murray semble comporter certaines difficultés empiriques et conceptuelles tel que le note Macphee (1978).

10. Nous n'avons pas essayé d'estimer l'accroissement des flux d'échanges qui résulteraient de l'amélioration éventuelle du SPG existant. Mais, il apparaît assez évident que les bénéfices commerciaux, particulièrement à travers la création d'échanges, sont

est attribuable à la diversion d'échanges, soit environ 62 pour cent du total. Toutefois, il faut noter que ce sont seulement des accroissements potentiels des importations ; ils sont susceptibles de se réaliser seulement dans le long terme lorsque tous les ajustements auront eu lieu et que les délais normaux auront été encourus.

L'analyse des sections précédentes nous donne la possibilité d'effectuer une étude des « coûts » des préférences canadiennes. Dans un monde d'optimalité de deuxième ordre, les coûts statiques en termes d'équilibre partiel des préférences du point de vue du pays qui les consent peuvent être représentés par la valeur de la production domestique déplacée par la libéralisation des importations. Cela suppose que les tarifs initiaux ont été maintenus pour atteindre un objectif domestique « légitime ». Si on ne tient pas compte des effets de consommation favorables et de l'impact anti-inflationniste des importations dont le prix serait moins élevé, ces coûts peuvent être exprimés en termes de sous-utilisation à court terme de main-d'œuvre ou d'autres facteurs de production au moyen d'un tableau intersectoriel de l'économie. Bien que ce dernier exercice dépasse largement le cadre de notre étude, on peut néanmoins affirmer sans trop de risques que la plus forte partie de ce coût sera le chômage à court terme de la population active car il est généralement accepté que ce facteur compte beaucoup dans les politiques commerciales restrictives des pays industrialisés (Riedel 1977, Cheh 1976, Constanta-

TABLEAU 2

ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES SOUS LE SCHÉMA
CANADIEN DE PRÉFÉRENCES TARIFAIRES
(Flux annuels en milliers de dollars)

Importations totales (1973) de produits manufacturés (BTN-25-99) en provenance de pays en voie de développement	128,966
Valeur des exportations exclues du SPG	75,628
Importations totales de produits sujets au SPG	53,338
dont	
En franchise	12,402
droit limité et sujet à des limitations quantitatives	40,936
Bénéfices totaux estimés du SPG	18,434
dont	
Création d'échanges	6,985
Diversion d'échanges	11,449

susceptibles de s'accroître si les limitations quantitatives sont abolies et si un plus grand nombre de produits sont inclus dans la catégorie des produits acceptés en franchise.

polous 1974). De plus, de tels coûts sont susceptibles d'avoir une incidence locale ou régionale en raison de la distribution inégale des activités industrielles au Canada.

Une composante supplémentaire du coût des préférences tire son origine de la diversion des échanges supportée par le reste du monde, et elle peut être assimilée au coût réel d'une union tarifaire attribuable à la substitution entre les pays. Étant donné que la diversion d'échanges dans le système de préférences canadiennes semble être beaucoup plus grande que la création d'échanges, une partie importante des coûts des préférences est susceptible d'être supportée par les partenaires commerciaux du Canada dans la catégorie des pays développés. Par conséquent, la diversion d'échanges semblerait conférer des avantages au Canada car elle procure des bénéfices de consommation par des prix moins élevés évitant par le fait même des coûts domestiques d'ajustement dans la structure industrielle. D'un autre côté, la diversion d'échanges implique une perte de revenus tarifaires tirés de la taxation des importations en provenance des pays industrialisés. Cette situation soulève la question de savoir si l'objectif principal des tarifs est de susciter des revenus ou de créer une protection. De toute façon, les taxes commerciales influencent les revenus relatifs et absolus à travers la ré-allocation des ressources résultante et la redistribution des revenus de la taxation par le gouvernement. Elles provoquent souvent des changements dans les termes de l'échange attribuables à l'effet revenu et à l'effet de substitution, lesquels en retour, sont fonctions de l'élasticité de la demande pour les importations et de la manière dont le gouvernement dépense les revenus de la taxation. Ces questions ne peuvent être traitées sans une analyse détaillée et ne sont pas appropriées dans le cadre de cet article. Nous pouvons cependant préciser que les coûts d'ajustement canadiens dans la structure industrielle semblent être moins élevés qu'on le croit généralement et cela, en raison de la prépondérance de la diversion d'échanges. Il est vrai aussi que dans tous les pays industrialisés les problèmes posés par l'ajustement de l'industrie sont beaucoup plus difficiles à manipuler que ceux posés par la perte des revenus de la taxation.

— III —

Cette étude a cherché à procurer une évaluation quantitative des changements dans les échanges commerciaux susceptibles de découler des préférences tarifaires canadiennes. La création et la diversion d'échanges sous des hypothèses de substituabilité moins que parfaite sont susceptibles de fournir des estimations plus réalistes de leur impact actuel sur les échanges. Un résultat important de cette analyse est l'ampleur de la diversion d'échanges laquelle contraste avec les estimations d'autres pays qui consentent des préférences. Toutefois, ces résultats ne sont pas

très surprenants car on peut les attribuer largement à des différences dans les caractéristiques structurelles des échanges dans les différents pays.

Nos résultats mettent aussi en évidence une certaine ambivalence dans la perception des préférences comme instrument de politique. Les préférences sont invariablement évaluées à partir du critère implicite de Viner : si la création d'échanges est plus importante que la diversion d'échanges, les préférences satisfont les conditions statiques d'efficacité dans les échanges¹¹. Toutefois, les bénéfices dynamiques des préférences accordées aux pays en voie de développement sont susceptibles de découler aussi de la diversion d'échanges. La diversion potentielle d'échanges en faveur des pays en voie de développement bénéficiaires de préférences est déterminée par le volume d'échanges de produits manufacturés entre les pays industrialisés et l'aptitude des pays en voie de développement à s'immiscer dans ce réseau d'échanges. Etant donné que la plus grande partie des échanges de produits manufacturés se réalisent entre les pays industrialisés, seule la diversion d'échanges peut offrir des perspectives à long terme quant à la participation des pays en voie de développement au commerce mondial des produits manufacturés. Bien sûr, la distinction entre la création et la diversion d'échanges est valide seulement dans le cas des pays individuels qui consentent les préférences. Lorsqu'on considère les effets d'expansion dans les échanges attribuables aux préférences dans l'ensemble des pays qui consentent des préférences, la distinction entre la création et la diversion d'échanges devient moins évidente.

Jaleel AHMAD,
Université Concordia.

11. Par exemple, Dunford (1973) conclut que le schéma de préférences américain est susceptible de conduire à une création d'échanges plus importante que la diversion d'échanges et alors, à un accroissement net des échanges mondiaux.

BIBLIOGRAPHIE

- ARMINGTON, P.S. (1969), « A Theory of Demand for Products Distinguished by Place of Production », *IMF Staff Papers*, mars, pp. 159-176.
- BALASSA, B. (1966), « Tariff Reductions and Trade in Manufactures among the Industrial Countries », *American Economic Review*, vol. 61, pp. 466-472.
- BALDWIN, R.E. et T. MURRAY (1977), « MFN Tariff Reductions and LDC Benefits under the GSP », *Economic Journal*, vol. 1, 87, pp. 30-46.
- CHEH, John H. (1976), « A Note on Tariffs, Non-tariff Barriers and Labor Protection in United States Manufacturing Industries », *Journal of Political Economy*, vol. 84, pp. 388-394.
- CONSTANTAPOLOUS, M. (1974), « Labor Protection in Western Europe », *European Economic Review*, vol. 5, pp. 313-328.
- COOPER, R. (1972), « The European Communities' System of Generalized Tariff Preferences — A Critique », *Journal of Development Studies*, juillet.
- DUNFORD, D. (1973), « Trade Effects of Alternative U.S. Systems of Generalized Preferences », U.S. Department of State, Washington, D.C., février (miméo).
- GRUBEL, H.G. (1970), « The Theory of Intra-Industry Trade » in *Studies in International Economics*, édité par I.A. MacDougall et R.H. Snape, North Holland.
- IQBAL, Z. (1975), « Trade Effects of the Generalized Systems of Preferences », DM/75/37, International Monetary Fund, Washington, D.C., avril (miméo).
- KEMP, M.C. (1969), *A Contribution to the General Equilibrium Theory of Preferential Trading*, North Holland.
- LIPSEY, R.G. (1970), *The Theory of Customs Unions : A General Equilibrium Analysis*, Wiedenfeld and Nicolson, Londres.
- MACPHEE, C.R. (1978), « The Developing Countries and the Multilateral Trade Negotiations : Another View », University of Nebraska, Lincoln (miméo).
- MORAWETZ, D. (1974), « Extra-Union Exports of Industrial Goods from Customs Unions among Developing Countries », *Journal of Development Economics*, vol. 1.
- MURRAY, T. (1973), « How helpful is the Generalized System of Preferences to Developing Countries », *Economic Journal*, juin.
- RIEDEL, James (1977), « Tariff Concessions in the Kennedy Round and the Structure of Protection in West Germany — An Econometric Assessment », *Journal of International Economics*, vol. 7, pp. 133-144.
- SCHAFFER, J. (1977), « U.S. Preferences Boost LDC Exports », U.S. Department of State, Washington, D.C., décembre (miméo).
- STERN, R.M. Jonathan FRANCIS et Bruce SCHUMACHER (1976), *Price Elasticities in International Trade*, Macmillan.

- THORNBECKE, E. et Alfred J. FIELD, Jr. (1974), « A Ten-Region Model of World Trade », in *International Trade and Finance*, edited by W. Sallé-Kaerts, Macmillan.
- UNCTAD (1974), *Operations and Effects of the Generalized System of Preferences*, TD/B/C.5/15, New York.
- VERDOORN, P.J. et A.N.R. SCHWARTZ (1972), « Two Alternative Estimates of the Effects of EEC and EFTA on the Pattern of Trade, *European Economic Review*, vol. 3, pp. 291-335.
- YADAV, G. (1975), « A Quarterly Model of the Canadian Demand for Imports, 1956-72 », *Canadian Journal of Economics*, vol. 8, pp. 410-422.
- ZEGEYE, A. (1978), « Export Competitiveness between Centrally Planned Economies and Less Developed Countries in West Europe », article présenté au Midwest Economics Association », Chicago, avril (miméo).